



EVALUATION FINALE DU PROJET PARTICIPATION DES JEUNES A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES CONFLITS IDENTITAIRES LIES A LA PROFANATION ET A L'EXPLOITATION DES FORETS SACREES DANS LE DEPARTEMENT DE BIANKOUMA EN COTE D'IVOIRE

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E)

Préparé par : Arsène ASSANDE Programme Manager	Signature	Date :
Validé par : Giscard KOUASSI Spécialiste Programme	Signature	Date :
Approuvé par : Jonas MFOUATIE Représentant Résident Adjoint/Programme	Signature	Date :

1. Contexte et situation

Le PNUD et l'UNESCO, ont mis en œuvre le projet de participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire. Cette initiative conjointe visait à prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, à travers un renforcement de l'implication des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits. De façon spécifique, il s'agit de contribuer à : i) réduire les conflits nés de la profanation ou de l'exploitation des forêts sacrées ii) préserver et promouvoir le patrimoine culturel et les mécanismes traditionnels de prévention des conflits identitaires et générationnels pour restaurer l'identité.

Avec un financement du Fonds de Consolidation de la Paix de 1 500 000 USD, cette initiative du PNUD et de l'UNESCO d'une durée initiale de 18 mois, a débuté le 01^{er} janvier 2020 et s'achèvera le 27 août 2021 à la suite d'une extension sans coûts de trois mois. Le projet couvre le département de Biankouma situé à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, précisément dans les localités de Gandié, Gbonné, Dio, Gbombelo et Biankouma.

C'est le lieu de rappeler que le Fonds de Consolidation de la Paix dans le cadre du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP) et le plan prioritaire II, a apporté une contribution significative à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire à travers le financement de plusieurs initiatives de prévention et de gestion des conflits. Au titre de ces interventions, le PBF met un accent particulier sur les initiatives des jeunes et des femmes dans la consolidation de la paix dans le cadre des projets GYPI et YPI qui sont des fenêtres compétitives de financement. Le projet de prévention des conflits autour des forêts sacrées est justement une initiative de promotion des jeunes dans la consolidation de la paix.

En collaboration avec les ONGs partenaires, des actions de prévention des conflits liés à la profanation et l'occupation illégale des forêts sacrées ont été initiées. Ainsi, ces actions ont permis entre autres de mettre en place et de former 5 comités de paix composés de 10 membres par comité issus des différentes communautés avec un taux de représentativité de 30% de femmes. Ce sont également, des leaders communautaires qui ont eu leurs capacités techniques renforcées en gestion des conflits, gestion des rumeurs, gestion des conflits identitaires, gestion des conflits générationnels et rôle et responsabilité des jeunes et leaders communautaires dans la préservation du patrimoine culturel. Également, ce sont 17 infrastructures communautaires au profit de toute la population des 5 localités qui ont été réalisées et qui concernent l'hydraulique, les moulins, les écoles primaires, les foyers de jeunes et préaux de prévention et résolution des conflits. Aussi, pour détourner les communautés de l'infiltration et de l'exploitation des forêts sacrées puis leur orientation vers des activités alternatives, ce sont 27 initiatives socioéconomiques de rapprochement communautaire dans les domaines de l'élevage de porcs, poulet de chairs, moutons, l'apiculture et le maraichage, de l'artisanat, de la médecine traditionnelle, de commercialisation de mets culinaires, de festival et du tourisme qui sont réalisées. C'est enfin un inventaire des fonctionnalités et des essences végétales des forêts sacrées en vue d'une restauration/dynamisation des valeurs patrimoniales et des essences végétales desdites forêts. Ces initiatives dont l'intérêt profite à toutes les communautés permettent à celles-ci de travailler ensemble, de dissiper les préjugés et de renforcer la cohabitation pacifique. Le partenariat avec l'Union des radios de proximité de Côte d'Ivoire, des crieurs publics a permis de sensibiliser les communautés des 5 localités du projet sur l'utilité de la protection et de la préservation des forêts sacrées à travers des spots et des émissions radiophoniques. Également des activités de sensibilisation radiophoniques à travers les radios communautaires locales, les crieurs publics et des spots diffusés à la télévision (RTI, première chaîne ivoirienne ont permis aux communautés de lutter efficacement contre la COVID-19. Au niveau local, les ONG partenaires ont procédé à la réalisation d'activités socioculturelles qui mobilisent les communautés afin de toucher davantage de personnes lors des sensibilisations. La fête d'igname, le festival des masques et les activités sportives et également un tournoi de football dénommé « Tournoi de la Consolidation de la Paix » regroupant les cinq localités et l'appui au Festival FECADAN ont contribué à sensibiliser les communautés à prévenir les conflits autour des forêts sacrées sur la préservation des forêts sacrées sont les événements identifiés pour ces sensibilisations car elles ont un lien direct avec la forêt sacrée.

Au niveau de la protection des forêts et sites sacrés, ce sont 11 forêts sacrées d'une superficie de 13, 83 ha et 3 lieux sacrés d'une superficie totale de 0,19 ha qui ont été délimités, géolocalisés et matérialisés avec des

haies vives par les communautés. Ces actions de délimitation et de matérialisation des limites permettent d'éviter les infiltrations de ces lieux sacrés et de réduire ainsi les conflits liés à leur profanation. 40 jeunes ont également été formés au métier de pépiniéristes et contribuent à la production de plants. Ces activités communautaires d'agroforesterie permettent de dissiper les préjugés communautaires, de restaurer les forêts sacrées et le patrimoine culturel des communautés. 50 jeunes (hommes et femmes) des communautés ont eu leurs moyens de subsistance renforcés à travers la production artisanale et touristique.

Au terme du projet, il convient par conséquent d'analyser les expériences afin d'en faire ressortir les acquis et leçons pertinentes, en vue de proposer des stratégies efficaces pour la durabilité des résultats.

Par ailleurs, la documentation des expériences et les acquis du projet seront d'excellents outils pour le gouvernement et les partenaires au développement, qui pourront s'en inspirer pour la mise en place d'autres programmes et projets relatifs à la consolidation de la paix et à la lutte contre les discours de haine.

Informations sur le projet		
Titre du projet	Participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire	
Numéro Atlas	CIV10-00116956	
Produit et résultat institutionnel	<p>Résultat 1 : La résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma.</p> <p><i>Produit 1.1 : 300 jeunes sont transformés en des acteurs/actrices de paix grâce aux dialogues inclusifs et forums communautaire autour de la gestion et de la préservation des forêts sacrées</i></p> <p><i>Produit 1.2 : 1000 jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes sont plus résilients suite à l'exploitation des forêts sacrées à travers des initiatives communautaires et de productions alternatives</i></p> <p>Résultat 2 : Le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé.</p> <p><i>Produit 2.1 : La protection inclusive et la gestion participative des forêts sacrées renforcent les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels</i></p> <p><i>Produit 2.2 : La promotion et la préservation des forêts sacrées renforcent la compréhension mutuelle des us et coutumes, la cohabitation culturelle et pacifique entre des jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes</i></p>	
Pays	Côte d'Ivoire	
Région	Département de Biankouma, plus précisément dans les localités de Gandié, Gbonné, Dio, Gbonbello et Biankouma.	
Date de signature du document de projet	Septembre 2019	
Dates du projet	Démarrage : Janvier 2020	Fin prévue : 27 août 2021
Budget du projet	1,500,000 USD	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation	1,237,235.76 USD	

Source de financement	Fonds de consolidation de la Paix
Gender Marker	2
Agence d'exécution	PNUD-UNESCO
Partenaires d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté, Ministère de la Culture et de la Francophonie ; Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC), Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) - Direction du patrimoine culturel - Direction régionale de la Culture <p>ONG VERBATIMS ; ONG DRAO ; ONG IDEF ; ONG EICF ; ONG AGROMAP, Sports sans frontières ; ONG Kagninmin, ONG GA-TIC ; Fondation Soundélé Konan</p>

2. Objectif de Objet, champs et objectifs de l'évaluation

Il s'agit dans le cadre de cette consultation, de procéder à une évaluation en vue d'apprécier les performances du projet « Participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire » à travers les résultats obtenus dans le cadre de sa mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à la pertinence, l'efficacité, l'efficience, à la cohérence et à la durabilité des actions menées par rapport aux objectifs visés.

De façon spécifique, l'exercice de cette évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus.

Les objectifs spécifiques de cette évaluation apparaissent sous les aspects suivants :

- Apprécier la conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des bénéficiaires ciblés ;
- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement définis ;
- Apprécier les changements attribuables aux interventions du projet ;
- Mesurer les progrès constatés dans la participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées ;
- Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet ;
- Faire des recommandations visant à consolider les acquis du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD, à l'UNESCO et au Gouvernement pour de futurs programmes dans le même domaine ;
- Déterminer, au vu du marqueur genre attribué, si le projet a effectivement encouragé l'égalité entre les sexes de façon considérable et cohérente, en veillant à ce que les femmes bénéficient du projet et reflétant leurs préoccupations et intérêts.
- Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ; sur cette base, formuler des recommandations sur les procédures de planification et mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention.

3. Critères d'évaluation et questions clés

3.1. Pertinence

- Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du programme de pays, du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), le Plan stratégique du PNUD, le cadre programmatique de l'UNESCO et les ODD ?
- Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les moteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit ?

- Le projet était-il stratégiquement adapté aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet ?
- Le projet était-il pertinent tout au long de la mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?

3.2. Efficacité

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il atteint ses objectifs et contribué à la vision stratégique du Fonds ?
- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il véritablement intégré le genre et soutenu la consolidation de la paix sensible au genre ?
- Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet PBF était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et des bénéficiaires ?
- Le système de suivi du projet a-t-il correctement saisi les données sur les résultats de la consolidation de la paix aux niveaux des effets ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?

3.3. Efficience

- Dans quelle mesure le personnel du projet, la planification et la coordination au sein du projet ont-elles été efficaces (y compris entre les bénéficiaires des fonds, les partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes) ?
- Les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés à temps ?
- Les ressources utilisées pour la promotion du genre correspondent-elles aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet ?
- Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés par le PNUD et l'UNESCO permettent-ils d'assurer une gestion efficiente et efficace du projet ?

3.4. Cohérence

- Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées dans le cadre du portefeuille PBF dans le pays, dans le cadre du PACoP et dans le cadre national en général ? Quelles ont été les synergies développées ?
- Y-a-t-il d'autres interventions de d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention ? Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions, notamment en matière de genre ?
- Dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?

3.5. Durabilité

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques, programmes législatifs et politiques nationaux ?
- La conception du projet comprenait-elle une stratégie de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été financièrement catalytique ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du PACoP, du programme de pays ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?

- Le projet a-t-il pu parvenir à des changements sur les rapports de Genre ; si oui, sont-ils susceptibles de s'inscrire dans la durée ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Le projet PBF avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?
- Les capacités internes du PNUD, de l'UNESCO et des partenaires étaient-elles adéquates pour garantir la continuité d'une approche sensible aux conflits ?
- Le projet a-t-il été responsable d'effets négatifs non souhaités ?
- Un processus continu de suivi du contexte et un système de suivi permettant le suivi des changements imprévus ont-ils été mis en place ?

3.6. Questions transversales

Droits fondamentaux

- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, allochtones et allogènes, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des interventions du PNUD et de l'UNESCO ?

Égalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

4. Méthodologie de l'évaluation

Cet exercice devra permettre de collecter les données quantitatives et qualitatives en lien avec les résultats escomptés ou non afin d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité du projet ainsi que la prise en compte des Droits Humains et l'égalités des sexes selon les critères d'évaluation de l'OCDE-CAD.

Approche

L'évaluation se reposera sur une méthodologie à la fois quantitative et qualitative. La méthodologie du/de la consultant-e, la collecte de données et leur analyse reflèteront cette approche. La partie quantitative visera à documenter les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cette partie de l'évaluation prendra le cadre de résultats du projet comme son point de départ.

L'évaluation réunira les données nécessaires pour renseigner les indicateurs au niveau d'effet du cadre de résultats. Ceci comprendra dans certains cas d'établir des valeurs de référence pour certains indicateurs à travers des enquêtes rétrospectives.

La partie qualitative complètera la partie quantitative et visera à approfondir l'analyse et corroborer les voies à travers lesquelles l'approche du projet pourrait contribuer à la cohésion sociale et la réduction du niveau de conflictualité. Elle servira également à découvrir des explications alternatives des effets/changements éventuelles attribués au projet et difficilement captées par enquête quantitative. Enfin, l'enquête qualitative a pour but de mieux comprendre les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects et les questionnaires et guides d'entretien comprendront des questions ouvertes permettant aux personnes sondées de s'exprimer librement.

Collecte de données

L'évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d'évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs et sensibles au genre. Le Consultant développera des échantillons et questionnaires pour la collecte de données auprès des bénéficiaires.

Examen documentaire de tous les documents pertinents : Il s'agit notamment d'analyser :

- Le document de projet (accord de contribution)
- La théorie du changement et le cadre de résultats

- Les rapports de contrôle de la qualité du projet ;
- Les plans de travail annuels ;
- Les notes conceptuelles des activités ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Le rapport de suivi axé sur les résultats ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage du projet ;
- Les rapports de suivi technique/financier
- Les rapports d'études (enquêtes de perception 2019 et 2020, autres études) ;
- <http://mptf.undp.org/factsheet/project/00118902>.

Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes : avec les homologues gouvernementaux, les membres de la communauté des donateurs, les représentants des principales organisations de la société civile, certains membres de l'UNCT et les partenaires d'exécution ;

Discussions de groupes ou avec des informateurs clés, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes. Tous les entretiens doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat. Le rapport final d'évaluation ne doit pas permettre d'établir un lien entre un commentaire donné et une ou plusieurs personnes physiques.

Visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles. L'évaluateur est tenu d'appliquer une approche participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs ;

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes du PNUD, de l'UNESCO et la/le consultant-e.

5. **Livrables**

Il est attendu du/de la consultant-e :

- Un rapport de démarrage (10-15 pages)

Le rapport doit être préparé selon le contenu requis par la/le consultant-e avant d'entamer la collecte de données complémentaires (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain) et avant la mission dans le pays dans le cas d'évaluateurs internationaux) après consultation de la documentation fournie et des premiers entretiens.

Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.

- Un rapport provisoire (40-60 pages):
La/Le consultant-e doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s'assurent de la prise en compte des normes de qualité.
- Un rapport final en français (40-60 pages au plus hors annexes) . Son contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission (voir annexes).

6. **Profil du/de la consultant-e national-e**

La/Le consultant-e devra répondre aux exigences suivantes :

- Justifier d'une formation **BAC+4** en sciences sociales, sciences économiques, sciences juridiques ou tout domaine équivalent ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme de développement et de genre ;
- Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance et une expérience avérée en matière de gestion des conflits et consolidation de la Paix ;

- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, de rédaction solides et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
- Avoir une connaissance prouvée en gestion de cycle de projet ;
- Avoir une connaissance approfondie du contexte ivoirien en particulier des zones d'intervention ;
- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;

7. Déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. La/Le consultant-e doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. La/Le consultant-e doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

8. Durée de la mission

L'évaluation se déroulera dans le mois d'août 2021 et s'étendra sur 25 jours ouvrés.

9. Modalités d'exécution

i. Le responsable de l'évaluation

Le responsable de l'évaluation donne son avis quant à l'acceptation finale de l'évaluation, ainsi que pour la validation de toutes les étapes du processus d'évaluation, notamment : a) vérification de l'évaluabilité ; b) finalisation des termes de référence de l'évaluation, c) définition de la composition requise de l'équipe d'évaluation et son recrutement ; d) validation du rapport de démarrage, e) coordination et consolidation des commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation, et f) acceptation des rapports d'évaluation finaux. Le responsable de l'évaluation est le spécialiste en suivi-évaluation du PNUD.

ii. Le responsable du Programme

Le rôle du responsable du programme (spécialiste programme Gouvernance et Etat de Droit) est de soutenir la mise en œuvre d'une évaluation. Afin de garantir l'indépendance et la crédibilité de l'évaluation, il ne gère pas directement l'évaluation. Toutefois, il fournit les documents et les données demandées et soutenir l'évaluation dans son ensemble, notamment la mission de collecte des données.

iii. Le Groupe de Référence

Il est établi un groupe de référence composé de représentants des principaux partenaires et parties prenantes, afin de soutenir l'évaluation et de proposer des commentaires et des orientations aux étapes importantes du processus d'évaluation. Le groupe de référence garantit la transparence du processus et renforce la crédibilité des résultats de l'évaluation. Il est composé de :

- Le ministère du Plan et du Développement ;
- Cellule de Coordination et de suivi du CPD ;
- Le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale,
- Ministère en charge de la culture ;
- Ministère des Eaux et Forêts ;
- Le PNUD ;
- L'UNESCO ;
- Le Secrétariat technique du PBF ;
- PBSO.

10. Calendrier du processus d'évaluation

Activité	Nombre de jours estimés	Échéance de réalisation	Lieu	Entité responsable
Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage				
Réunion d'information avec le PNUD et l'UNESCO (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins)		À la signature du contrat	PNUD	Responsable de l'évaluation
Transmission des documents pertinents au/ à la consultant-e en évaluation		A la signature du contrat	Par email	Coordination du projet
Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter	5 jours	Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat	A domicile	Consultant-e en évaluation
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)		Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat		Consultant-e en évaluation
Commentaires et validation du rapport de démarrage		Dans un délai d'une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage	PNUD	Responsable de l'évaluation
Étape 2 : Mission de collecte des données				
Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	15 jours	Dans un délai de quatre semaines après la signature du contrat	Abidjan et dans les zones d'intervention	À organiser par le PNUD et l'UNESCO avec les partenaires de projet locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG,
Réunion d'information avec le PNUD, l'UNESCO et les principales parties prenantes	1 jour		Abidjan	Consultant-e en évaluation
Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation				
Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages)	5 jours	Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain	Domicile	Consultant-e en évaluation
Soumission du rapport provisoire de l'évaluation				Consultant-e en évaluation
Envoi des commentaires consolidés du PNUD, l'UNESCO et des parties prenantes sur le rapport provisoire		Dans un délai de 2 semaines à compter de la date de réception du rapport provisoire	PNUD/ UNESCO	Responsable de l'évaluation et Groupe de référence de l'évaluation
Réunion d'information avec le PNUD et l'UNESCO	1 jour	Dans un délai d'une semaine à compter de la réception des commentaires	PNUD/UNESCO	PNUD, UNESCO, groupe de référence, consultant-e en évaluation
Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau pays du PNUD et de l'UNESCO	3 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant-e en évaluation
Soumission du rapport final d'évaluation au bureau de pays du PNUD et de l'UNESCO(50 pages maximum hors annexes et résumé analytique)		Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant-e en évaluation

11. Paiement

Délivrables	Délais	Montant
Rapport de démarrage	A 3 jours ouvrés du début de la mission	20%
Rapport provisoire	Après 20 jours ouvrés à partir du début de la mission	50%
Rapport final de l'étude	A la fin du contrat dès la remise du rapport final	30%

NB : Tous les rapports sont validés et certifiés avant paiement.

12. Modalité de soumission

Le dossier de candidature devra être constitué de :

i. Une offre technique incluant :

- La compréhension des TDR, la matrice d'évaluation et la méthodologie d'évaluation proposée ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches précisant les moyens humains et matériels affectés à chaque étape de la prestation ;
- Un résumé de l'expérience passée du/ de la consultant-e dans les évaluations de projets ;
- Le Curriculum Vitae du/de la consultant-e ;

ii. Une offre financière incluant :

- Les honoraires du/ de la consultant-e
- Les coûts liés aux ressources humaines et matériels impliqués

13. Critères d'évaluation des offres techniques et financières

a) Le nombre de points attribués pour chaque critère technique est le suivant :

Rubriques d'évaluation		Note maximum
1.	Qualification et expérience dans le domaine	50
2.	Plan de travail	20
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	30
Total		100

b) La note technique minimale requise est de 70 points.

Tout soumissionnaire dont l'offre technique n'aurait pas atteint au moins 70 points, sera éliminé et sa proposition financière ne sera pas analysée.

a) Evaluation financière

La formule utilisée pour déterminer les scores financiers est la suivante :

$SF=100 \times Fm / F$, où SF est le score financier, Fm est la proposition la moins disante et F le prix de la proposition considérée

b) Evaluation finale

La notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de pondération suivants : score technique (70%) et score financier (30%) ;

Les pondérations attribuées aux propositions techniques et financières sont :

T= 0,70 et F=0,30. Attribution du contrat à la proposition qui obtient la note globale la plus élevée.

c) Les deux propositions doivent être placées sous plis scellés distincts et porter la mention :

CONSULTANT(E) NATIONAL (E) EVALUATION FINALE DU PROJET DE PARTICIPATION DES JEUNES A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES CONFLITS IDENTITAIRES LIES A LA PROFANATION ET A L'EXPLOITATION DES FORETS SACREES DANS LE DEPARTEMENT DE BIANKOUMA EN COTE D'IVOIRE

Les dossiers sont à déposer au bureau du PNUD Côte d'Ivoire à l'adresse :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Angle Avenue Marchand,
Rue Gourgas Plateau en face de la radio 01 BP 1747 ABIDJAN 01 COTE D'IVOIRE, au plus
tard le ... à...heures 00**

d) Toute proposition technique et financière transmise dans des enveloppes non scellées et pas séparées, seront rejetées.

	Préparé par	Visé par	Approuvé par
Nom			
Signature			
Date			

DETAIL DES COUTS :

Détail des couts par élément :

Elements	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour durée du Contrat
----------	------------------	----------	-------------------------------------

I. Coûts du Personnel			
Honoraires			
Assurance vie			
Assurance maladie			
Communications			
Transport			
Autres (Mentionner svp)			

14. Annexes des TDR

1. Cadre de résultats et théorie du changement de l'intervention ;
2. Une liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées ;
3. Listes des sites à visiter ;
4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter ;
5. Matrice d'évaluation ;
6. Format du rapport d'évaluation ;
7. Code de conduite

1. Théorie de changement et cadre de résultats

Théorie du changement du projet

Dans un contexte de consolidation de la paix marqué par la nécessité d'améliorer la cohésion sociale dans le département de Biankouma d'une part et d'autre part de la préservation du patrimoine culturel pour une gestion culturelle et générationnelle des conflits et une protection accrue de l'environnement face au changement climatique aux conséquences néfastes dans la vie de l'être humain,

Si les jeunes autochtones (Yacouba, Toura), allogènes (Burkinabés) et allochtones (malinké, baoulé ...) riverains des forêts sacrées sont des acteurs de paix à travers un dialogue inclusif,

Et **Si** les forêts sacrées sont protégées, et que le patrimoine culturel est promu à travers des initiatives de rapprochement communautaire et que les jeunes allochtones et allogènes respectent les valeurs culturelles des autochtones.

Alors les conflits liés à l'exploitation ou à la profanation des forêts sacrées seront prévenus et résolus pacifiquement et la cohésion sociale sera renforcée, l'identité culturelle des communautés riveraines des forêts sacrées sera restaurée et l'environnement sera protégé dans les régions de l'ouest en général et en particulier dans le département de Biankouma

Annex B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : La résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma.		Indicateur 1 a : <i>Proportion de nouveaux conflits liés à la profanation ou délocalisation de communautés des forêts sacrées enregistrés ;</i> Données de référence : 75% de conflits liés à la profanation Cible : 10% Indicateur 1 b : <i>Pourcentage de jeunes impliqués dans la protection et la préservation des forêts et sites sacrés ;</i> Données de référence : 0% Cible : Au moins 75% Indicateur 1 c : Données de référence : Cible :	Enquête/rapport	Année 1 : 50% Année 2 : 10% Année 1 : 50% Année 2 : 75%
	Produit 1.1 : 300 jeunes sont transformés en des acteurs/actrices de paix grâce aux dialogues inclusifs et forums communautaire autour de la gestion et de la préservation des forêts sacrées	Indicateur 1.1.1 : Nombre de comités locaux de prévention et de gestion des conflits liés aux forêts sacrées dotés d'outils de gestion de conflits fonctionnels Données de référence : 0 Cible : au moins 5	Enquête/rapport Compte rendu de réunion	Année 1 : 5 Année 2 : 0
	Liste des activités relevant du produit : - Renforcer les capacités de 300 jeunes dont 100 filles en prévention et gestion des conflits liés aux forêts sacrées ; - Développer 10 activités de rapprochement communautaire au profit des jeunes autour de la recherche des solutions collectives sur la question des forêts sacrées ; - Organiser 20 activités	Indicateurs 1.1.2 : Nombre d'initiatives communautaires autour de la gestion et la préservation des forêts sacrées par les jeunes formés Données de référence : 00 Cible : 10	Enquête/Rapport Compte rendu de réunion	Année 1 : 6 Année 2 : 4
		Indicateurs 1.1.3 : Taux de participation des femmes dans les instances de gestion et de prévention des conflits communautaires et identitaires	Enquête/rapport Compte rendu de réunion	Année 1 : 20% Année 2 : 10%

	de sensibilisation à l'endroit des communautés par les jeunes sur la protection et la gestion durable des forêts sacrées ; - Sensibiliser 10 000 acteurs locaux sur la préservation des forêts sacrées, la lutte contre les VBG, les droits humains (particulièrement les agents de l'Administration forestière) et les former sur la résolution pacifique des conflits.	Données de référence : 0% Cible : Au moins 30%		
		Indicateur 1.1.4 : Donnée de Référence : Cible :		
		Indicateur 1.1.6 : Données de référence : Cible :		
	Produit 1.2 : 1000 jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes sont plus résilients suite à l'exploitation des forêts sacrées à travers des initiatives communautaires et de productions alternatives.	Indicateur 1.2.1 : Pourcentage de jeunes (Filles et garçons) issues des communautés riveraines et délocalisées des forêts sacrées ayant initiés d'autres activités hors des forêts sacrées Base de données : 0% Cible : Au moins 80%	Enquête/rapport	Année 1 : 50% Année 2 : 30%
	Liste des activités relevant du produit : - Renforcer les moyens de subsistances de 1000 jeunes et de leurs communautés à travers le renforcement de la production artisanale, touristique ; - Former 50 jeunes au métier de pépiniéristes et à l'agroforesterie ; - Réaliser des activités de reboisement et de réhabilitation communautaires des forêts sacrées dégradées par les jeunes.	Indicateur 1.2. : Nombre d'hectares de forêts sacrées reboisées et/ou réhabilitées. Données de référence : 00 Cible : Au moins 5 ha	Rapports d'activités	Année 1 : 3 Année 2 : 2
	Indicateur 1.2.3 Base de données : Cible :	Rapports d'activités		
Résultat 2 : <i>Le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue</i>		Indicateur 2 a : Nombre d'initiatives culturelles organisées autour des forêts et sites sacrés Données de référence : 0 Cible : Au moins 10	Rapports d'activités	Année 1 : 6 Année 2 : 4

<p><i>et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé.</i></p>				
		<p>Indicateur 2 b : Proportion de jeunes des communautés autochtones, allochtones et allogènes affirmant avoir une meilleure connaissance des valeurs culturelles des forêts et sites sacrés</p> <p>Base de données : 0% Cible : Au moins 80% de jeunes des localités cibles</p>	Enquête de perception	Année 1 : 50% Année 2 : 30%
		<p>Indicateur 2 c :</p> <p>Base de données : Cible :</p>		
	<p>Produit 2.1 : La protection inclusive et la gestion participative des forêts sacrées renforcent les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des campagnes de sensibilisation et de formation à l'endroit de la jeunesse sur le rôle et l'importance des forêts sacrées dans la gestion culturelle et générationnelle des conflits ; - Réaliser 05 activités de délimitation des forêts sacrées ; - Organiser des sessions d'initiation des jeunes filles à la conservation des forêts sacrées, de leurs richesses culturelles et médicinales par les femmes du 3ème âge 	<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de forêts et sites sacrés délimités et protégés</p> <p>Données de référence : 0 Cible : 5</p>	Rapports d'activités	Année 1 : 3 Année 2 : 2
		<p>Indicateur 2.1.2 : Nombre de jeunes impliqués dans la surveillance des forêts sacrées</p> <p>Données de référence : 00 Cible : 100</p>	Rapport	Année 1 : 80 Année 2 : 20
		<p>Indicateur 2.1.3 :</p>	Rapport	
	<p>Produit 2.2 : La promotion et la préservation des forêts sacrées renforcent la compréhension mutuelle des us et coutumes, la cohabitation culturelle et pacifique entre des jeunes des communautés autochtones,</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnes sensibilisées sur la valorisation du patrimoine culturel</p> <p>Base de données : 00 Cible : 10 000</p>	<p>Nombre de jeunes impliqués dans la surveillance des forêts sacrées</p> <p>Données de référence : 00 Cible : 100</p> <p>Rapports d'activités</p>	Année 1 : 7000 Année 2 : 3000

	allochtones, et allogènes Liste des activités relevant du produit : - Organiser 05 activités de valorisation du patrimoine culturel ; - Organiser des activités d'échanges culturels et tournois sportifs ; - Former les jeunes et les communautés riveraines des forêts sacrées sur la culture de la paix basée sur les valeurs endogènes	Indicateur 2.2.2 : Nombre d'échanges culturels autour des forêts sacrées organisés Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 01 échange par localité		Année 1 : 3 Année 2 : 2
		Indicateur 2.2.3 : Base de données : Cible :	Enquête/rapport	
		Indicateur 2.2.4 : Données de référence : Cible :	Rapport	

2. Liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	STRUCTURE	Activités conduites	CONTACTS
01	Giscard KOUASSI	Spécialiste Programme Gouvernance	PNUD	Coordination générale du projet	(225) 87 25 18 59 Giscard.kouassi@undp.org
02	Arsène ASSANDE	Programme Manager	PNUD	Gestionnaire du projet	(225) 07 01 47 39 Arsene.assande@undp.org
03	Maimouna CAMARA	Spécialiste Programme Culture	UNESCO	Gestionnaire du projet	m.camara@unesco.org
04	Michel SEKA	Directeur de la Cohésion Sociale	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté	Dialogues intercommunautaires, rapprochement communautaire à travers les projets à impact rapide	(225) 47 36 19 11 Michelseka@gmail.com
05	SEKONGO Y. Fernand	Conseillé technique du Ministre de la Culture en charge du Patrimoine Culturel	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Inventaire des fonctionnalités et essences végétales des forêts sacrées	(225)0505418951 fsekongo60@gmail.com
	Docteur ALIMAN Fabrice	S/Directeur chargé de la conservation, de la restauration et de l'aménagement du patrimoine culturel à l'OIPC	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Renforcer les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels et coordination des forums communautaires	(225) 0749953338/0101009015 f.aliman@yahoo.fr
	GOORE BI Glan Mathias	Directeur Régional de la Culture du Tonkpi	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Cordonner les activités de formation, de sensibilisation et de mission des personnes ressources et des ONG sur le terrain	
	Col ZANNOU Moise Gb	Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts Directeur de Zone Ouest, OIPR	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Suivi de la préservation des forêts sacrées à travers la plateforme de gestion durable des conflits autour des forêts sacrées	(225) 05 55 78 78 80 / 0707 62 62 21/ 01 03 88 88 22 moise.zannou@oipr.ci
	SOUMAHORO Félicité	Directrice régionale du Tourisme	Ministère du Tourisme	Coordonner la stratégie touristique	(225)0757010140 soumahoro.felicite@yahoo.fr
	BAHOUELI Casimir	Enseignant	Chaire UNESCO pour la Culture de la paix	Renforcer les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels sur la base de la culture de la	(225) 0575630174

				paix	
05	Marie STENBOCK	Responsable des activités	ONG VERBATIMS	Activités de formation et de sensibilisation communautaire	m.stenbock@verbatims.org
06	Bakary TRAORE	Directeur Exécutif	ONG IDEF	Activités de protection des forêts sacrées	49102193 ongidef@gmail.com
07	Franck SOHOU	Chargé de programme	ONG DRAO	Activités de renforcement de la cohésion sociale	57824460 draolcf.ci@gmail.com
08	Adayé KISSI	Directeur exécutif	ONG AGROMAP	Activités de protection des forêts sacrées	09295060 k.adaye@agro-map.com
	Wilson Brou	Directeur exécutif	ONG EICF	Activités de protection des forêts sacrées	07 66 91 76 ongeicf@gmail.com
09	YACOUBA Diaby	Président	ONG SPORTS SANS FRONTIERES (SSF)	Activités d'échanges culturels et tournois sportifs	(225)0747127074 ssansf2017@gmail.com
	BOMBO K. Tatiana	Présidente	ONG Kagninmin	Activité d'initiation des jeunes filles à la conservation des forêts sacrées, de leurs richesses culturelles et médicinales par les femmes	(225)0505878467 bombo.tatiana@yahoo.fr
	Adrienne SOUNDELE	Présidente-Directrice	Fondation Soundélé Konan	Activités de reboisement et de réhabilitation des forêts sacrées dégradées	(225) 0707 35 55 12 sounankan@gmail.com fondationsoundelekonanpierre1@yahoo.com

3. Liste des sites à visiter

Les localités de Gandié, Gbonné, Dio, Gbonbello et Biankouma.

4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter

- Le document projet (prodoc)
- Les plans de travail annuels
- Les rapports trimestriels et semestriels
- Les rapports de mission de suivi
- Les rapports financiers
- <http://mptf.undp.org/factsheet/project/00118902>
- <https://www.un.org/peacebuilding>

5. Modèle de Matrice d'évaluation

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Outils/ méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthode d'analyse des données

6. Modèle de rapport d'évaluation

1. **Titre et pages de garde** : doivent indiquer les informations de base suivantes :
 - Nom de l'intervention évaluée ;
 - Dates de l'évaluation et du rapport ;
 - Pays de l'intervention évaluée ;
 - Noms des évaluateurs et organisations auxquelles ils sont affiliés ;
 - Nom de l'organisation ayant demandé l'évaluation ;
 - Remerciements.
2. **Informations relatives à l'évaluation et au projet** : à inclure dans toutes les versions finales des rapports d'évaluation, sur la deuxième page (et sur une seule page) :

Informations sur le projet		
Titre du projet		
Numéro Atlas		
Produit et résultat institutionnel		
Pays		
Région		
Date de signature du document de projet		
Dates du projet	Démarrage	Fin prévue
Budget du projet		
Dépenses engagées à la date de l'évaluation		
Source de financement		
Gender Marker		
Agence d'exécution		

Informations relatives à l'évaluation		
Type d'évaluation (projet/réalisation/thématique/DPP etc.)		
Finale/mi-parcours/autre		
Période évaluée	Début	Fin
Évaluateurs		
Adresse email de l'évaluateur		
Dates de l'évaluation	Début	Fin

3. **Table des matières**, y compris pour les encadrés, les figures, les tableaux et les annexes, avec les numéros de page.
4. **Liste des sigles et abréviations.**
5. **Résumé analytique** (quatre pages maximum) : Une section indépendante de deux ou trois pages :
 - Décrivant brièvement le sujet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués).
 - Expliquant l'objet et les objectifs de l'évaluation, y compris son public et ses utilisations attendues.
 - Décrivant les principaux aspects de l'approche et des méthodes d'évaluation.
 - Résumant les principales constatations, conclusions et recommandations.
 - Indiquant les normes de qualité et la note de qualité des évaluateurs.
6. **Introduction**
 - Expliquer pourquoi l'évaluation a été effectuée (l'objet), pourquoi l'intervention est évaluée à ce moment précis, et les raisons justifiant le choix des questions.
 - Identifier le principal public cible ou les utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils souhaitent en apprendre et pourquoi, et la manière dont il est attendu qu'ils utilisent les résultats de l'évaluation.
 - Identifier l'intervention objet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués - cf. section suivante portant sur l'intervention).
 - Familiariser le lecteur avec la structure et le contenu du rapport et la manière dont les informations qu'il contient répondent aux objectifs de l'évaluation et satisfont aux besoins en information des utilisateurs attendus de l'évaluation.
7. **Description de l'intervention** : permet aux utilisateurs du rapport de comprendre la logique, d'apprécier les mérites de la méthodologie d'évaluation et de comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit être suffisamment précise pour rendre le rapport intelligible pour ses utilisateurs. La description doit :
 - Décrire ce qui est évalué, qui entend en tirer parti, et la problématique ou la question à traiter.
 - Expliquer le modèle ou le cadre des résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et les principales hypothèses sous-tendant la stratégie.
 - Établir les liens avec les priorités nationales, les priorités du PNUAD et de l'UNESCO, les cadres financiers pluriannuels de l'organisation ou les objectifs du Plan stratégique, ou d'autres plans ou objectifs propres au pays ou au programme.
 - Identifier la phase de mise en œuvre de l'intervention et les modifications majeures éventuelles (par ex. plans, stratégies, cadres logiques) au fil du temps, et expliquer les implications de ces changements pour l'évaluation.
 - Identifier et décrire les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre et leurs rôles respectifs.
 - Identifier les questions transversales pertinentes traitées par l'évaluation, telles que l'égalité des sexes, les droits fondamentaux, les groupes marginalisés ou l'engagement à ne laisser personne de côté.
 - Décrire la portée de l'intervention, notamment le nombre de volets (ou phases d'un projet) et la taille de la population cible pour chaque volet.
 - Indiquer le montant total des ressources, y compris les ressources humaines, et les budgets.
 - Décrire le contexte entourant les facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, ainsi que le paysage géographique dans lequel opère l'intervention et expliquer les effets (défis et opportunités) que présentent ces facteurs pour la mise en œuvre et les résultats.

- Signaler les faiblesses dans la conception (par ex. dans la logique d'intervention) ou d'autres contraintes dans la mise en œuvre (par ex. ressources limitées).

8. **Champ et objectifs de l'évaluation** : le rapport doit présenter un argumentaire clair du champ, des objectifs principaux et des grandes questions de l'évaluation.

- **Champ de l'évaluation** : le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple la période examinée, les segments de la population cible considérés, la zone géographique couverte et les volets, produits ou résultats qui ont été (ou non) évalués.
- **Objectifs de l'évaluation** : le rapport doit expressément identifier les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation seront amenés à prendre, les questions qu'ils devront se poser pour prendre ces décisions, et les résultats que devra obtenir l'évaluation pour contribuer à ces décisions.
- **Critères d'évaluation** : le rapport doit définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisés¹. Le rapport doit justifier le choix des critères spécifiques utilisés pour l'évaluation.
- **Questions d'évaluation** : elles définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport doit lister les principales questions d'évaluation qui seront traitées et expliquer dans quelle mesure les réponses à ces questions correspondent aux informations dont ont besoin les utilisateurs.

9. **Approche et méthodes d'évaluation**² : Le rapport d'évaluation doit décrire en détail les approches méthodologiques, les méthodes et les analyses choisies, les raisons de ces choix, et dans quelle mesure, tenant compte des contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes employées ont généré des données permettant de répondre aux questions d'évaluation et de remplir les objectifs de l'évaluation. Le rapport doit préciser de quelle manière l'égalité des sexes, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été prises en compte dans la méthodologie, notamment de quelle manière les méthodes de collecte et d'analyse des données ont tenu compte du genre, utilisé des données ventilées et ont consulté différents groupes de parties prenantes. La description doit permettre aux utilisateurs de l'évaluation d'apprécier les mérites des méthodes employées par l'évaluation et la crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations. La description de la méthodologie doit aborder chacun des éléments suivants :

- **Approche de l'évaluation**
- **Sources de données** : les sources d'information (documents et parties prenantes consultés) ainsi que les raisons justifiant ces choix et la manière dont les informations obtenues ont permis de répondre aux questions d'évaluation.
- **Échantillon et cadre d'échantillonnage** : si un échantillon a été utilisé : décrire sa taille et ses caractéristiques, les critères de sélection (par ex. femmes célibataires de moins de 45 ans), le processus de sélection de l'échantillon (par ex. au hasard, dirigé), le cas échéant, la manière dont ont été assignés les groupes de contrôle et de traitement, et dans quelle mesure l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population cible, en signalant notamment les limites de l'échantillon en termes de généralisation des résultats.
- **Instruments et procédures de collecte des données** : les méthodes ou procédures utilisées pour recueillir les données, ainsi que les instruments de collecte (par ex. protocoles d'entretien), leur adéquation par rapport à la source de données, et les preuves de leur fiabilité et de leur validité, et la manière dont ils tiennent compte de la problématique hommes-femmes.
- **Normes de performance**³ : la norme ou la mesure de référence qui sera utilisée pour évaluer la performance au regard des questions de l'évaluation (par ex. indicateurs nationaux ou régionaux, échelle de notation).
- **Participation des parties prenantes** à l'évaluation et dans quelle mesure le degré de participation des hommes et des femmes a contribué à la crédibilité de l'évaluation et de ses résultats.
- **Considérations éthiques** : les mesures adoptées pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs (se référer au guide du GNUE « Directives éthiques pour les évaluateurs » pour plus d'informations⁴).

¹ Les critères les plus communément appliqués dans le cadre d'évaluations au PNUD sont les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficience et durabilité auquel s'ajoute la cohérence.

² Tous les aspects de la méthodologie décrite doivent être intégralement traités dans le rapport. Certaines informations techniques peuvent être détaillées dans les annexes au rapport

³ Une matrice résumant les sources de données, les outils ou méthodes de collecte pour chaque source, et la norme ou la mesure de référence pour chaque question d'évaluation est un bon outil de visualisation pour simplifier la logique de la méthodologie au lecteur

⁴ GNUE, « Ethical Guidelines for Evaluation », juin 2008. Disponible ici : <http://www.uneval.org/document/detail/102>

- **Informations relatives aux évaluateurs** : La composition de l'équipe d'évaluation, le profil et les compétences des membres de l'équipe, la pertinence des compétences de l'équipe dans son ensemble, la parité et la représentation géographique au regard de l'évaluation.
 - **Principales limites de la méthodologie** à identifier et à mentionner ouvertement au regard de leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les mesures prises pour atténuer ces contraintes.
10. **Analyse des données** : le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données recueillies afin de répondre aux questions d'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et phases de l'analyse qui a été effectuée, notamment les étapes visant à confirmer la fiabilité des données et les résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.). Le rapport doit également justifier l'adéquation des analyses au regard des questions d'évaluation. Les éventuelles faiblesses de l'analyse des données ou les lacunes ou limites relatives aux données doivent être évoquées, y compris leur influence possible sur l'interprétation des données ou les conclusions tirées.
 11. **Les constatations** doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données. Elles doivent être structurées autour des questions d'évaluation de manière à ce que les utilisateurs du rapport puissent rapidement faire le lien entre les questions posées et les constats réalisés. Les différences entre les résultats anticipés et les résultats réels doivent être expliquées, ainsi que les facteurs affectant la réalisation des résultats attendus. Les hypothèses ou les risques relatifs à la conception du projet ou du programme et qui ont ensuite affecté la mise en œuvre doivent être mentionnés. Les constatations doivent tenir compte d'une analyse de la problématique hommes-femmes et des questions transversales.
 12. **Les conclusions** doivent être exhaustives et équilibrées, en mettant en avant les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Elles doivent être largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'évaluation. Elles doivent répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification ou la résolution des problèmes ou des questions importantes pertinents pour la prise de décisions des utilisateurs attendus, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
 13. **Recommandations** : le rapport doit présenter des recommandations pratiques, applicables, à l'attention des utilisateurs cibles du rapport concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Leur nombre doit être raisonnable. Les recommandations doivent être directement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation. Elles doivent mentionner la durabilité de l'initiative et évaluer le cas échéant la pertinence de la stratégie de désengagement. Les recommandations doivent également donner des conseils précis quant à d'éventuels projets ou programmes futurs ou similaires. Elles doivent par ailleurs tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des actions prioritaires pour améliorer ces aspects.
 14. **Enseignements tirés** : Si cela semble nécessaire ou si les TdR le demandent, le rapport doit faire mention des enseignements tirés de l'évaluation, à savoir les nouvelles connaissances acquises dans ce contexte précis (intervention, résultats, voire méthodes d'évaluation) et qui sont applicables à des situations similaires. Les enseignements doivent être concis et se fonder sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport.
 15. **Annexes au rapport** : Les annexes proposées doivent comprendre les éléments suivants afin de donner à l'utilisateur du rapport plus de détails concernant le contexte et la méthodologie, de manière à renforcer la crédibilité du rapport :
 - TdR de l'évaluation
 - Autres documents relatifs à la méthodologie, tels que la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation etc.), le cas échéant
 - Liste des individus ou groupes interrogés ou consultés et des sites visités. Cette liste peut être omise à des fins de confidentialité avec l'accord de l'équipe d'évaluation du PNUD et de l'UNESCO
 - Liste des documents consultés
 - Cadre ou modèle de résultats du projet ou programme
 - Tableaux résumant les constatations, par exemple des tableaux montrant les progrès dans la réalisation des produits, des cibles, et des objectifs par rapport aux indicateurs définis.
 - Code de conduite signé par les évaluateurs.

7. Code de conduite

Formulaire d'acceptation du code de conduite du/ de la consultante (e) en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à le

Signature : _____